Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 29 mars 2000
Messagerie

Projet de loi
ouvrant au Conseil d'Etat divers crédits supplémentaires et complémentaires pour l'exercice 1999

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1

[1] Il est ouvert au Conseil d'Etat pour l'exercice 1999 :

a) divers crédits supplémentaires (fonctionnement) pour un montant de 173'808'132,95 F

b) divers crédits supplémentaires (investissement) pour un montant de 7'169'959,15 F

soit au total 180'978'092,10F

[2] Les crédits complémentaires ne sont pas ouverts pour les investissements dont les tranches annuelles de trésorerie, prévues au budget, sont dépassées.

Art. 2

Il est justifié de ces crédits supplémentaires et complémentaires au compte d'Etat 1999.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

04.2000 SRO-Kündig 650 ex. PL 8209

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous soumettons à vos délibérations l'ensemble des crédits supplémentaires et complémentaires dont vous trouverez, ci-après, deux listes séparées :

– la première regroupe les dépassements de crédits ayant fait l'objet d'une acceptation de la Commission des finances en cours d'exercice, conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ;
– la seconde est relative aux dépassements de crédits qui n'ont pas été soumis à une acceptation préalable de la Commission des finances.

Vous pourrez également trouver au compte d'Etat les justifications fournies par les départements à l'appui de chacune de ces demandes.

Au bénéfice des explications données, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver le présent projet de loi.